

22 avril : une journée pour s'engager pour la création

En ce vendredi 22 avril qui marque le « Jour de la Terre » 2022, il est utile de rappeler l'implication des Églises en matière d'écologie : que ce soit par des réflexions sur la sauvegarde de la création ou la justice climatique, ou par des actions au quotidien ou dans la rue. Au niveau du Défap, outre les préoccupations environnementales inscrites dans son programme de travail, de nouvelles mesures ont été adoptées récemment, avec le lancement d'une démarche de compensation carbone.



Cultiver notre jardin... Une initiative locale présentée sur la page Facebook d'Église Verte © DR

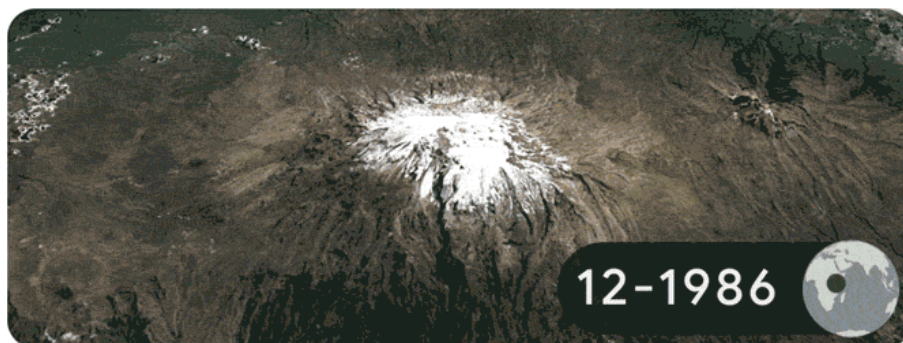
C'est un peu la grande absente de l'actualité ; et pourtant,

ce vendredi 22 avril marque la « [Journée de la Terre](#) », un événement célébré dans environ 140 pays, auquel participent dans les 200 millions de personnes et considéré comme l'un des rendez-vous annuels majeurs en matière de mobilisation pour l'environnement. Contrairement à ce que l'on pourrait penser, il ne s'agit pas d'une fête récente : elle a été créée il y a plus d'un demi-siècle, plus précisément en 1970. Son fondateur était Gaylord Nelson, sénateur du Wisconsin de l'époque. Ce dernier encouragea les étudiants à mettre en avant des projets de sensibilisation à l'environnement dans leurs communautés. Reprise dès l'année suivante par les Nations unies comme une date forte du calendrier, la Journée de la Terre est devenue un événement à l'échelle mondiale dès 1990. Le Sommet de la Terre, autre événement fondateur organisé à Rio en 1992 et ancêtre des conférences de Kyoto ou de la COP21, devrait beaucoup lui aussi à ce 22 avril. Aujourd'hui, l'ONU souligne que cette édition 2022 de la « [Journée internationale de la Terre nourricière](#) » est la première de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes.

Mais il est vrai qu'en France, tous les regards sont plutôt tournés vers le second tour de l'élection présidentielle ; une élection au cours de laquelle les enjeux environnementaux ont été laissés largement au second plan. Tout au plus le candidat Macron s'est-il dit prêt, entre les deux tours et dans l'urgence, à « enrichir » son programme environnemental, en reprenant l'idée de « planification écologique » portée par Jean-Luc Mélenchon, ou les propositions de Yannick Jadot en matière d'économie circulaire. Quant à Marine Le Pen, ses propositions en la matière ont été analysées et largement critiquées par toutes les ONG de défense de l'environnement : « Marine Le Pen ne s'attaque pas aux causes structurelles de la crise écologique et climatique », souligne ainsi Greenpeace, pour qui son programme « ressemble plus à du greenwashing qu'à une véritable conversion à l'écologie ».

Dans trois ans il sera trop tard

Il n'empêche : en dépit du manque d'empressement des politiques et d'une actualité internationale qui tend à oblitérer les préoccupations écologiques, les signaux d'alerte se multiplient. L'année passée a encore subi les effets dévastateurs du changement climatique : des canicules meurtrières en Amérique du Nord, notamment en Colombie britannique, qui a enregistré un record absolu de chaleur en juin, avec 49,6°C à Lytton, des incendies ravageurs au Canada et en Sibérie, un froid spectaculaire aux États-Unis, des précipitations extrêmes en Chine et en Europe de l'Ouest... Il y a quelques semaines, le [sixième rapport du GIEC](#) (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat), dédié aux solutions que l'humanité doit mettre en place pour contenir le dérèglement climatique, a souligné que sans une action internationale forte et immédiate, le réchauffement de la planète pourrait atteindre le seuil de +1,5 °C autour de 2030, c'est-à-dire demain. Dans trois ans, il pourrait être trop tard pour infléchir la tendance. Ces préoccupations sont largement passées auprès du grand public et de nombreuses entreprises s'y associent : ainsi, Google célèbre le Jour de la Terre 2022 avec un doodle spécial. Le doodle Google de ce vendredi 22 avril remplace ainsi le logo de l'entreprise sur la page d'accueil de la recherche par une animation qui montre comment divers endroits du globe ont changé au fil des ans.



Le doodle Google du 22 avril, montrant quelques effets du changement climatique à partir de photos satellite © Google

Les diverses religions sont largement investies dans la défense de l'environnement, et leurs actions se structurent au fil des années. Ces préoccupations écologiques se combinent à une approche œcuménique, au sein de laquelle un organisme comme le COE ([Conseil œcuménique des Églises](#)) joue depuis longtemps un grand rôle. En combinant réflexion et action : aux côtés du développement d'une théologie de la sauvegarde de la création et d'un plaidoyer en faveur de la justice climatique, on assiste aussi au développement de nouvelles formes de militantisme où la foi devient le soubassement des convictions écologiques. Au niveau de la France, le 12 mars 2022 a vu par exemple l'organisation des « [cortèges des convictions](#) » au sein des marches pour le climat – une demi-douzaine de cortèges réunis grâce à une véritable coordination interreligieuse et interconvictionnelle mise en place au niveau national.

Au-delà de ces mobilisations ponctuelles, de multiples initiatives ont vu le jour, comme le [label Église Verte](#) ou la

mise en place d'une [commission Écologie et justice climatique](#) au sein de la Fédération protestante de France. Dans le cas du Défap, il a contribué à la création du [Secaar](#), réseau de 18 Églises et organisations chrétiennes d'Afrique et d'Europe, lequel s'est fixé comme vocation « de rétablir l'Homme et la Création dans son intégrité » ; il soutient aussi des projets associant sauvegarde de la création et lutte contre l'exclusion et la pauvreté, comme, en Tunisie, l'association Abel Granier, qui a mis au point des techniques de réhabilitation des sols, ou au Maroc, l'ALCESDAM, qui aide à la sauvegarde de palmeraies, luttant contre l'avancée du désert et permettant aux paysans de mieux vivre sur place au lieu de devoir s'expatrier. Et cette thématique de la sauvegarde de la création, déjà présente dans les faits à travers de nombreuses activités du Défap, a trouvé une première formalisation dans son programme de travail pluriannuel à partir de 2015 ; le lien entre justice, respect de la création et dignité humaine a été développé dans son document « [Convictions et actions](#) » qui trace les grandes lignes de ses activités jusqu'en 2025.

Le Défap a par ailleurs adapté plus récemment de nouvelles mesures en faveur de la sauvegarde de la création, en s'engageant dans une démarche de compensation carbone. Pour cela, [il peut s'appuyer sur ses partenaires, comme le Secaar](#). Un projet de ce type a déjà été mis en place au Togo, au centre Dagbo (partenaire du Secaar), où un peu plus de 2000 acacias ont été plantés suite à un projet de compensation carbone présenté dans le cadre d'une journée missionnaire organisée en 2018 à Aix-en-Provence.